

## **OBJET : Maires, habitants : mouillez-vous pour une bonne gestion de l'eau**

Madame, Monsieur

- la (funeste) loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire de la compétence **"eau et assainissement"** à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- de nombreuses voix se sont élevées contre le transfert obligatoire, dont l'AMRF lors de son congrès national de septembre dernier,
- le Sénat a voté à l'unanimité pour le retour à l'optionnalité,
- l'Assemblée Nationale ne l'entend pas de cette oreille et a renvoyé le texte à une commission,
- la commission, après avoir auditionné les associations d'élus, consciente des difficultés engendrées par ce texte, propose la mise en place d'une minorité de blocage à l'instar des PLUI. C'est un réel progrès. Cependant, ce n'est pas suffisant, surtout quand les conditions nécessaires pour réunir la minorité de blocage sont compliquées à obtenir en fonction des rapports de forces au sein de la communauté de communes qui ne sont pas toujours exempts d'arrière-pensées politiciennes ou de pouvoirs. »

C'est la raison pour laquelle, au nom des maires ruraux de France, j'ai exprimé à Matignon lors de la réunion de préparation de la prochaine CNT (Conférence Nationale des Territoires) l'idée qu'il faut aller plus loin que la mise en place de la minorité de blocage.

Très clairement, nous sommes dans une situation de rapport de force entre le gouvernement, sa majorité parlementaire et les associations d'élus (en tout cas celles qui défendent l'idée de libre administration des communes et repousse par principe l'intercommunalisation totalitaire et non volontaire).

Nous vous invitons donc à lire attentivement le communiqué et vous invitons à en faire état non seulement à vos conseils municipaux mais aussi en urgence à vos présidents d'intercommunalités.

**C'est un sujet de portée emblématique qui nous concerne tous sur le fond**, même si notre propre collectivité n'est pas directement concernée par la compétence eau/assainissement parce que déjà transférée à un autre niveau de collectivité par exemple.

Au-delà de l'eau et l'assainissement qui nous mobilise aujourd'hui, **nous affirmons le refus du principe d'obligation de transfert de compétences qui entrave la liberté d'action communale et intercommunale des élus.**

Il y a, dans ce combat, une **position de principe que nous devons tous défendre**, l'époque où les décisions s'imposent à tous sans tenir compte des situations locales est une époque révolue.

**Nous comptons sur vous, pour associer votre population à la démarche.**

Pour cela, l'AMRF vous propose d'utiliser des outils de communication, selon les moyens dont vous disposez (affichage, mail, publication sur le site Internet, insertion dans le bulletin municipal, envoi d'un courrier, rédaction d'une note aux élus du Conseil, etc.) :

#### • **PÉTITION**

L'AMRF a créé une pétition en ligne qui - sans l'implication de votre population - n'aura aucune chance d'aboutir.

N'hésitez pas à partager ce lien : [www.change.org/p/pétition-amrf-prix-de-l-eau-citoyens-et-élus-mouillez-vous](http://www.change.org/p/pétition-amrf-prix-de-l-eau-citoyens-et-élus-mouillez-vous) .

Une version papier est également disponible pour les personnes qui n'ont pas d'adresse mail. :

[http://www.amrf.fr/Portals/0/0\\_Liens%20fonctionnels/PETITION\\_Eau\\_Assainissement.pdf](http://www.amrf.fr/Portals/0/0_Liens%20fonctionnels/PETITION_Eau_Assainissement.pdf).

>> Attention ! Pour que la pétition soit conforme, une même personne ne peut signer deux fois la pétition.

## • VISUEL

L'AMRF vous invite à reprendre le visuel ci-joint pour votre signature mail, votre site Internet, vos comptes Twitter ou Facebook...

Vous pouvez aussi indiquer l'url suivante

: <https://www.change.org/p/pétition-amrf-prix-de-l-eau-citoyens-et-élus-mouillez-vous>



### ***Prix de l'eau : mobilisez-vous avec tous les ruraux du Pays***

*Chers administrés,*

*Notre village avec ses habitants fait partie des 33 000 communes rurales de notre pays. Au total, nous sommes plus de 22 millions de ruraux à habiter dans ces communes.*

*C'est une force que nous devons mobiliser pour une juste cause : la lutte pour le maintien d'un prix de l'eau raisonnable.*

*Or, il y a aujourd'hui un risque. Celui que les outils qui gèrent notre réseau d'eau soient supprimés au profit d'une organisation plus grosse et moins agile. Si rien n'est fait, une loi, votée en 2015, imposera aux communes de renoncer à une gestion sobre et efficace garantissant un prix inférieur à ce que les gros réseaux proposent.*

*Pour cela, je vous invite à signer (et faire signer) une pétition, initiée par l'Association des maires ruraux de France (AMRF), dont nous sommes membres. En signant ce texte, vous aidez les maires à interpeller le Gouvernement et le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) pour réviser le caractère obligatoire du transfert de ces compétences et garantir un mode de gestion qui n'aboutisse pas à confier la gestion à*

*des opérateurs motivés par la seule rentabilité économique et donc au final à une hausse du prix de l'eau.*

*Pour signer la pétition, 4 possibilités s'offrent à vous :*

*rendez-vous le site [www.change.org](http://www.change.org) en recherchant la pétition « **PRIX DE L'EAU – CITOYENS, ÉLUS, MOUILLEZ-VOUS !** »*

*tapez directement l'url suivante : <http://bit.ly/2is0fUw>*

*aller sur la page d'accueil du site de l'AMRF ([www.amrf.fr](http://www.amrf.fr))*

*si vous n'avez pas Internet, demandez en mairie à signer la pétition papier*

*Comptant sur votre engagement.*

*Le Maire,*

**Association des Maires Ruraux de France**

52, avenue du Maréchal Foch 69006 Lyon

Téléphone : 04.37.43.39.80 Télécopie : 04 37 23 59 87

[www.amrf.fr](http://www.amrf.fr)

